

DOSSIER DE PRESSE

CONSEIL PLENIER DU VENDREDI 1^{er} AVRIL 2016

Avant-propos

Premier Conseil totalement dématérialisé...

La Communauté de communes de la Hague inaugure pour la première session de l'année son premier conseil sans papier. Chaque élu suit désormais les délibérations sur sa tablette numérique.

Pourquoi cette démarche ?

Les membres du bureau ont décidé de faciliter le travail de l'Assemblée grâce à la dématérialisation. Cette solution permet non seulement de fluidifier la lecture des élus mais aussi d'améliorer la gestion interne de la collectivité. Les dossiers papier sont en voie de disparition sur les bureaux des élus et dans la salle du conseil. Les élus travaillent avec plus de souplesse.

Après un test mené avec quelques volontaires pendant 9 mois, et suite à un bilan extrêmement positif, les élus ont souhaité le déploiement à l'ensemble des conseillers communautaires.

Concrètement, la collectivité est engagée dans un processus global de dématérialisation qui comprend : le dépôt des projets, la convocation électronique des conseillers, les envois des pièces et des documents pour instruire les délibérations, le passage en assemblée, la signature électronique jusqu'à la transmission en préfecture pour le contrôle de légalité.

Pour conclure, chaque élu peut désormais préparer son conseil à distance en accédant de manière simple et directe aux pièces attachées à chaque projet de délibération.

1°/ Le budget 2016 de la Communauté de communes de la Hague

- La dégradation générale et persistante des finances publiques au niveau national a un impact sur les finances de CCH. En effet, les collectivités locales sont pleinement associées au redressement des finances publiques. Les dotations de l'Etat aux collectivités locales sont en diminution constante notamment la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat à destination des collectivités locales sont appelés à diminuer de 11 milliards d'euros de façon continue jusqu'en 2017.
- Le FPIC (= Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales) a pour vocation de financer par prélèvement sur les ressources des communes et intercommunalités favorisées, les communes et intercommunalités les moins favorisées de France. Le territoire de la Hague a contribué en 2015 à hauteur de 3,7 M € (dont 2,88 M € pour la CCH). Le prélèvement sera entièrement pris en charge par la CCH en 2016, soit **4,9 M €**.
- La DGF (= Dotation Globale de Fonctionnement) est à nouveau négative en 2016. Le territoire de la Hague (les 19 communes + la CCH) va « perdre » plus de **1,7 M €** en 2016.
- Le résultat disponible réel 2015 atteint **2,18 M €** contre 5,4 M € en 2014.
- Le produit de la fiscalité 2016 représente 64% des recettes réelles de fonctionnement.
- Concernant la taxe d'habitation, la CCH a décidé de ne pas augmenter la pression fiscale sur les ménages et donc de conserver les mêmes taux d'imposition que les années précédentes, soit 9,04%.
- Le taux de la cotisation foncière des entreprises évolue passant de 16,62 % en 2015 à 18,74 % en 2016.
- Les dépenses de fonctionnement des services de la CCH sont de 6,44 M €. Un effort a été demandé aux directions afin de limiter la progression des dépenses. En section de fonctionnement, les dépenses de personnel sont en progression autour de **13,38 M €**.
- Pour assurer un niveau de service satisfaisant et réaliser des investissements au service de la population, des efforts importants sont donc réalisés dans tous les domaines. Ainsi, il est prévu 1,88 M € de matériel et **9,9 M €** de travaux (hors restes à réaliser).
- Contribution au SDIS : 433 000 €.
- Subvention au CIAS : 953 000 €.
- 2,15 M € d'amortissements.
- Le montant des subventions et participations versé aux associations locales et aux différents syndicats mixtes s'élève à 2,97 M € (voir tableau page 3).

Budget principal 2016 :

- Dépenses réelles de fonctionnement hors restes à réaliser : **40,95 M €**
- Dépenses réelles d'investissement hors restes à réaliser : **13,35 M €**

Budget annexe eau et assainissement :

3,78 M € de crédits d'investissement dont :

- 2,87 M € pour les travaux
- 479 000 € de matériel.

2°/ SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS - BUDGET 2016

	2015	2016
Subventions administration générale	113 560	119 583
Amicale territoriale de la Hague	101 560	107 583
Association Jeune amicale des sapeurs pompiers	2 000	2 000
Commission locale d'information	10 000	10 000
Subventions études générales	18 000	18 000
Participation musiques actuelles	18 000	18 000
Subventions scolaires	674 500	670 000
Conseil Général - transport des regroupements pédagogiques	117 000	114 000
Réforme des rythmes scolaires	533 000	531 000
Projets pédagogiques	21 000	17 000
Intervenant bibliothèque	3 500	8 000
Subventions au titre de la culture	63 500	62 000
Subventions culturelles	38 500	38 000
Manifestations extérieures	25 000	24 000
Subventions associatives	862 200	849 200
Sport fonctionnement	256 600	256 600
Sport investissement	30 000	30 000
Sport actions touristiques	6 000	6 000
Sport scolaire	66 000	66 000
Manifestations territoires	22 000	19 000
Actions sportives	14 000	14 000
Coupons loisirs	10 000	10 000
Sport emploi	420 000	420 000
Fonctionnement équipements	7 600	7 600
Manifestations extérieures	30 000	20 000
Subventions affaires générales	16 330	16 330
Syndicat mixte des espaces littoraux	13 300	13 300
Groupe ornithologique normand	2 000	2 000
Association de défense des victimes de l'amiante	1 030	1 030
Subventions affaires économiques	77 305	91 274
Comice Agricole	2 300	2 300
Comité de foire de Jobourg	8 000	8 000
UPRA Roussin	4 000	4 000
Maison Emploi formation	24 200	24 200
BGE Normandie Manche	5 000	5 000
Ferme de Cherbourg	500	500
Paradis de cherbourg	0	5 000
Association Trampoline	0	3 000
Avenir agricole	0	250
Coopération décentralisée	33 305	33 024
Groupement de défense contre les nuisibles	0	6 000
Subventions Le Tourp	10 000	10 000
GRAC	10 000	10 000
Subventions Gestion des déchets	0	5 000
Avenir agricole		5 000
Autres contributions	1 302 470	1 137 470
Syndicat mixte Cotentin Traitement - déchets	425 000	410 000
Syndicat mixte touristique de la Hague	405 000	405 000
Syndicat mixte du Cotentin	450 000	300 000
Syndicat Manche Numérique	17 470	17 470
Schéma de cohérence territoriale (SCOT)	5 000	5 000

3°/ Conclusion sur le budget primitif 2016

« L'adoption du budget demeure un moment fort dans la vie d'une collectivité. Cet acte détermine en effet les actions qui seront menées au cours de l'année. Ce budget est voté dans un contexte économique difficile pour la France et dans un cadre budgétaire de plus en plus contraint. La Hague participe pleinement à l'effort national de redressement des finances publiques. La DGF négative en est la parfaite illustration sans oublier le FPIC avec presque 5 millions d'euros.

Pour autant, la Communauté de communes de la Hague affiche, pour 2016, une gestion budgétaire maîtrisée sur le fonctionnement tout en préservant une capacité pour investir.

Ce budget doit permettre de maintenir la solidarité et de poursuivre les actions en faveur du plus grand nombre sans augmenter les impôts des ménages et donc préserver le pouvoir d'achat des contribuables.

Notre volonté forte de privilégier l'investissement démontre que nous avons à cœur de garantir la vitalité du tissu des entreprises locales et de maintenir ainsi l'emploi dans la région.

Ce budget 2016 est enfin le dernier de la collectivité... Qu'en sera-t-il demain ?

Une page se tourne. Nous avons fait pendant presque 40 ans des choix courageux pour aménager, organiser et équiper le territoire. Demain, la CCH va dépendre plus largement de facteurs extérieurs. C'est ainsi.

Nombreuses sont nos interrogations : qu'en sera-t-il demain du financement de nos services, de nos actions, de nos structures et des emplois de nos associations ? Demain, qu'en sera-t-il des impôts entreprises et ménages ? La réponse ne peut être que collective.

Avant de passer la parole à Gérard, je voudrais solennellement rappeler à nos amis et voisins des EPCI ruraux que depuis 2001 la Hague a apporté dans la corbeille du Syndicat mixte du Cotentin plus de 11 millions d'euros, sans compter l'école des Beaux-arts de Cherbourg ou la maison de Lily à La Glacerie...

Je sais que nous n'avons pas à rougir en matière de solidarité, car nous avons toujours su partager. »

Michel Canoville, président de la Communauté de communes de la Hague.

4°/ Modification statutaire : versement au SDIS

La loi NOTRe permet à la CCH d'assumer la compétence « versement du contingent incendie » au SDIS. Le contingent SDIS peut désormais être pris en charge par les EPCI à fiscalité propre sous réserve que cette prise en charge ait été intégrée dans les compétences de l'EPCI via la procédure de modification des compétences reconnue par délibérations concordantes des conseils municipaux des communes membres de la CCH.

Les élus ont décidé de modifier l'article 4 des statuts, et d'intégrer au titre des compétences facultatives, le versement du contingent incendie.

5°/ Lancement d'une étude diagnostic des cours d'eau de la Hague

Afin de structurer la gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations, la loi n° 20147-58 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles a introduit un changement de gouvernance dans l'exercice des compétences des collectivités territoriales. Cette compétence obligatoire a été confiée aux communes avec transfert aux EPCI à fiscalité propre lorsqu'ils existent.

Ces dispositions n'entrent en vigueur que le 1^{er} janvier 2018. Cependant, la CCH a tout de même pris la compétence par anticipation afin, entre autre, d'aider Cherbourg-en-Cotentin dans sa lutte contre les inondations de la Divette.

Le territoire connaissant aussi des inondations, la direction de l'eau et de l'assainissement a souhaité pouvoir faire réaliser un diagnostic des cours d'eau de la Hague. Cette étude permettra de donner à la collectivité toutes les informations utiles et nécessaires quant à la mise en place d'un programme d'entretien et l'élaboration d'aménagements de protections adaptées.

Le montant estimé de cette opération est de 80 000 € HT.

6°/ Validation de l'avant-projet définitif et augmentation du programme de construction d'un bâtiment polyvalent au stade hippique de Gréville-Hague

Le cabinet d'architecte De La LLAVE, chargé du projet de construction d'un bâtiment polyvalent au stade hippique de Gréville-Hague a remis son avant-projet définitif (APD). Ce dernier fait apparaître un coût de travaux de 164 950,00 € auquel viennent s'ajouter des options pour un montant de 13 366,28 €. Soit un coût travaux global de 178 316,28 €.

Le Conseil communautaire a approuvé l'APD et l'augmentation de 10 000,00 €, ce qui porte le montant de l'autorisation de programme de 245 000,00 € à 255 000,00 €.

7°/ Participation à la collecte des pneus agricoles

La Chambre d'Agriculture de la Manche et l'association Avenir Agricole du canton organisent une campagne de collecte de pneus agricoles usagés sur le territoire de la Hague en 2016. L'entreprise retenue pour réaliser la prestation de collecte, de transport et de traitement (incinération dans des fours de cimenteries) est la SIREC pour un coût négocié de 135 €/tonne HT soit 162 € TTC. Le Syndicat Mixte Cotentin Traitement s'est engagé à soutenir les premières collectes à hauteur de 20 % soit 32,40 € la tonne.

La Chambre d'Agriculture estime l'existence de 75 exploitations agricoles sur la Hague. Ce type de collecte ayant déjà été réalisé sur d'autres cantons, on peut estimer la participation à 25 exploitations. Le gisement étant d'environ 3 tonnes par exploitation, il représente un potentiel de 75 tonnes de pneus à collecter soit un coût de traitement de 8 100 €. Il a été proposé que la CCH participe au même taux que la Communauté de communes des Pieux (40 %), soit 64,80 € TTC la tonne pour une dépense estimée de 4 860 € pour 75 tonnes.

Le Conseil communautaire a approuvé le taux de participation financière de 40 % du coût de traitement des tonnages collectés sur le territoire de la communauté de communes de la Hague. Le montant de la participation sera établi sur présentation des tonnages effectivement collectés. La participation sera versée à l'association Avenir Agricole du canton de Beaumont-Hague pour un montant de 64,80 € la tonne.

8°/ Programme d'équipement en colonnes enterrées.

La commission « patrimoine » a retenu le principe de prolonger le programme pluriannuel d'équipement du territoire en colonnes enterrées pour la collecte en apport volontaire jusqu'en 2016 afin d'optimiser la collecte des déchets. Pour 2016, 11 points supplémentaires ont été retenus.

Le Conseil communautaire a approuvé l'augmentation de l'autorisation de programme de l'opération relative à l'implantation de colonnes enterrées d'un montant de 400 000 € qui porte l'opération à un montant total de 1 275 000 € TTC.

9°/ Remplacement de la toiture du canot de la SNSM de Goury

Suite à des chutes de pierres en schiste et à une vérification approfondie, il apparait que la pierre de réemploi utilisée en 1990 pour l'abri du canot de la SNSM de Goury est en mauvais état et présente même un risque de chute. La CCH a donc décidé le remplacement de la couverture. La réfection totale de la couverture permettra de pérenniser le bâtiment, d'assurer la protection du bateau de la SNSM et d'éviter un possible accident.

L'opération consiste à changer 450 m² de couverture en pierre de réemploi du pays ou en pierre neuve de même couleur et à réviser la charpente sous le contrôle de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil communautaire a autorisé le remplacement de la toiture de l'abri du canot de la SNSM de Goury pour un montant de 280 000 € TTC.

Contact presse

Grégoire MARTIN
Directeur de la communication
Communauté de communes de la Hague
Tél. : 02 33 01 93 09
Mail : gmartin@lahague.com